

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,

Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

13- 23 septembre 2021

13. Décision modificative n° 2 – budget principal – exercice 2021

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L. 2322-1 et 2322-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget principal,

Vu la délibération n° 16 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 portant reprise des résultats et vote du Budget Primitif 2021,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 27 mai 2021 portant adoption de la Décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 pour le budget principal,

Considérant qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2021 du budget principal et de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 sur le budget principal, équilibrée à 0 € en dépenses et en recettes par section comme suit :

F/I	R/O	Dépenses		Recettes	
		Chapitre	DM	Chapitre	DM
FONCTIONNEMENT	Réal	011	Charges à caractère général	14 600,00	
		022	Dépenses imprévues	-14 600,00	
	TOTAL Dépenses fonctionnement			0,00	TOTAL Recettes fonctionnement

F/I	R/O	Dépenses		Recettes	
		Chapitre	DM	Chapitre	DM
INVESTISSEMENT	Réal	20	Immobilisations incorporelles	-11 808,00	
		21	Immobilisations corporelles	8 688,00	
		23	Immobilisations en cours	3 120,00	
	TOTAL Dépenses investissement			0,00	TOTAL Recettes investissement

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ